



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/87
22 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarantième session
Genève, 17-20 septembre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUARANTIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le lundi 17 septembre 2007
à 15 heures¹

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la trente-neuvième session du Groupe de travail.

¹ Une procédure d'accréditation s'applique aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm>), et de le retourner au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations sont priés de retirer leur plaquette d'identité auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, dans ses nouveaux locaux, Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix. Un plan est disponible sur le site Internet de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm>).

3. Examen du Protocole de Göteborg de 1999.
4. Négociation d'une version révisée du Protocole ou d'un nouveau protocole relatif aux polluants organiques persistants.
5. Suite de l'examen du Protocole sur les métaux lourds.
6. Particules.
7. Statut juridique du projet de révision des Directives pour la communication des données d'émission.
8. Échange d'informations et de technologies.
9. Projet de plan de travail pour 2008.
10. Élection du bureau.
11. Questions diverses.
12. Adoption des décisions du Groupe de travail.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Calendrier indicatif: Lundi 17 septembre, 15 heures.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/87.

Point 2: Adoption du rapport de la trente-neuvième session du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Lundi 17 septembre, après-midi.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/86 (Rapport de la trente-neuvième session).

Point 3: Examen du Protocole de Göteborg de 1999

Calendrier indicatif: Lundi 17 septembre, après-midi.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2007/7 (Examen du Protocole de Göteborg de 1999: projet de rapport du secrétariat).

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/8 (Modèles d'évaluation intégrée).

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/9 (Atelier sur la pollution atmosphérique et ses rapports avec les changements climatiques et le développement durable – mise en corrélation des besoins urgents et des défis à long terme).

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/10 (Atelier sur une lutte efficace par rapport à son coût contre la pollution atmosphérique en milieu urbain).

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/11 (Questions technico-économiques).

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/12 (Réduction des émissions d'ammoniac).

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/13 (Document d'orientation sur les techniques de réduction de l'ammoniac).

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait examiner et adopter la version définitive du rapport principal sur l'examen du Protocole de Göteborg pour le soumettre à l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session.

Le Groupe de travail sera saisi des rapports de la trente-troisième réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, tenue à Prague du 2 au 4 mai 2007 et de l'Atelier sur une lutte efficace par rapport à son coût contre la pollution atmosphérique en milieu urbain, tenu à Laxenburg (Autriche) les 16 et 17 novembre 2006, ainsi que d'un rapport officiel de l'Atelier sur la pollution atmosphérique et ses rapports avec les changements climatiques et le développement durable – mise en corrélation des besoins urgents et des défis à long terme, tenu à Göteborg (Suède) du 12 au 14 mars 2007. Le Groupe de travail sera également saisi du rapport faisant état des conclusions de la onzième réunion du Groupe d'experts des questions technico-économiques, qui a eu lieu à Rome le 2 avril 2007 et de l'Atelier sur les nouvelles techniques de réduction de la pollution atmosphérique, que le Groupe d'experts a tenu à Rome le 3 avril 2007. En outre, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, réuni à Braunschweig (Allemagne) les 26 et 27 avril 2007 et du document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac, mis à jour par le Groupe d'experts. Le Groupe de travail devrait approuver la version révisée dudit document et le soumettre à l'Organe exécutif pour adoption et révision du chapitre V (EB.AIR/1999/2).

Point 4: Négociation d'une version révisée du Protocole ou d'un nouveau protocole relatif aux polluants organiques persistants

Calendrier indicatif: Mardi 18 septembre, après-midi.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2007/14 (Polluants organiques persistants).

À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a demandé au Groupe de travail:

- i) d'étudier, compte tenu de l'examen du caractère suffisant et efficace du Protocole (EB.AIR/WG.5/2005/1), les résultats des activités scientifiques et techniques permettant de se prononcer sur l'opportunité d'éventuelles révisions du Protocole et, en se fondant sur ces observations, d'élaborer s'il y a lieu des propositions concernant, notamment, les réévaluations prévues des dispositions relatives aux substances et les révisions éventuelles à apporter aux dispositions du Protocole en fonction des meilleures techniques disponibles et des valeurs limites d'émission;
- ii) d'établir une proposition, le cas échéant, visant à réviser le Protocole à la lumière des travaux en cours sur les options en matière de gestion des substances ci-après: HCB, octaBDE, NPC, PeCB, PCCC, pentaBDE et SPFO;
- iii) d'envisager la possibilité d'opter pour

une procédure accélérée, y compris en l'associant aux procédures existantes, aux fins de la modification des annexes du Protocole; et iv) de faire rapport à la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif sur les progrès accomplis s'agissant des possibilités de développement stratégique du Protocole (voir le document ECE/EB.AIR/89, par. 26 e)). Le Groupe de travail devrait examiner le rapport de la sixième réunion de l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants (POP), et adopter notamment, le cas échéant, des propositions précises concernant la négociation d'une version révisée du Protocole ou d'un nouveau protocole relatif aux polluants organiques persistants. Les délégations souhaiteront peut-être fournir des informations pour étayer ces propositions. À sa trente-neuvième session, le Groupe de travail a décidé d'examiner plus avant les deux options de procédure de modification accélérée exposées dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2007/5 et de les communiquer à l'Organe exécutif pour examen.

Point 5: Suite de l'examen du Protocole sur les métaux lourds

Calendrier indicatif: Mercredi 19 septembre, matin.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2007/15 (Métaux lourds).

Le Groupe de travail sera saisi du rapport de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale des métaux lourds, qui s'est tenue du 6 au 8 juin 2007 à Vienne. Il devrait évaluer l'état d'avancement des travaux effectués au sujet des métaux lourds, compte dûment tenu des conclusions de l'examen visant à déterminer dans quelle mesure les obligations énoncées dans le Protocole sur les métaux lourds sont suffisantes et ont l'efficacité voulu (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/2), et présenter à l'Organe exécutif une proposition relative à la suite des travaux.

Point 6: Particules

Calendrier indicatif: Mercredi 19 septembre, matin.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2007/18 (Particules).

Le Groupe de travail devrait examiner les résultats des travaux entrepris par le Groupe d'experts des particules et décider de la suite à y donner.

Point 7: Statut juridique du projet de révision des Directives pour la communication des données d'émission

Calendrier indicatif: Mercredi 19 septembre, après-midi.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2007/16 (Statut juridique des Directives pour la communication des données d'émission).

Le Groupe de travail devrait examiner le rapport du Groupe spécial d'experts juridiques concernant le statut juridique des Directives pour la communication des données d'émission et les possibilités de renforcement de leurs dispositions, puis formuler, le cas échéant, des recommandations à l'intention de l'Organe exécutif.

Point 8: Échange d'informations et de technologies

Calendrier indicatif: Mercredi 19 septembre, après-midi.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17 (Révision du plan d'action pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale).

Le secrétariat informera le Groupe de travail de la mise au point définitive du projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale (CAPACT), qui vise à mettre en œuvre la Convention et ses protocoles et qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

À sa trente-neuvième session, le Groupe de travail a invité le secrétariat, en collaboration avec le bureau du Groupe de travail, à présenter une version révisée du Plan d'action pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, conformément aux recommandations de l'Atelier Saltsjobaden-III. Le Groupe de travail devrait examiner et adopter le plan d'action révisé.

Point 9: Projet de plan de travail pour 2008

Calendrier indicatif: Jeudi 20 septembre, matin.

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2007/19 (Projet de plan de travail pour 2008).

Le Groupe de travail devrait examiner et adopter son plan de travail, puis le transmettre pour examen à l'Organe exécutif.

Point 10: Élection du bureau

Calendrier indicatif: Jeudi 20 septembre, après-midi.

Le Groupe de travail devrait élire ses vice-présidents pour 2007-2008. À sa trente-huitième session, il a élu M^{me} C. Heathwood (Canada) et reconduit M^{me} N. Karpova (Fédération de Russie), M. J. Sliggers (Pays-Bas) et M. P. Jilek (République tchèque) dans leurs fonctions de vice-présidents.

Point 11: Questions diverses

Calendrier indicatif: Jeudi 20 septembre, après-midi.

Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12: Adoption des décisions du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Jeudi 20 septembre, après-midi.

Conformément à la procédure révisée, adoptée par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session pour une période d'essai de deux ans, le Groupe de travail adoptera les décisions prises pendant la session. Le projet de rapport de la session, rendant compte des décisions, sera mis au point sous sa forme définitive par le Président, d'entente avec le secrétariat, après la session et placé sur le site Internet de la Convention. Le rapport sera présenté pour adoption à la quarante et unième session du Groupe de travail.
